

Séance du 3 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame CHOVIN Michèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

Nombre de conseillers : 15

Présents : 10

Votants : 12

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, DEZELLIS Yannick, BOUQUET Alain, VASSEUR Patrick, BERNEDE Laurent, CERTAIN Sylviane, TARTAGLINO Nathalie, BERNADOU Coralie, LELEU Olivier.

Absentes excusées ayant donné procuration : BORDAS Stéphanie, DUBOURG Isabelle,

Absents excusés : RUINIER Francis, GENESTAL Anthony, TOULAT Vincent.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démarche des maires de la communauté de communes du Réolais concernant la ZRR. Une délégation de maires s'est rendue à Paris le 28 mai afin de faire valoir leur légitimité à faire partie de la ZRR. Leur demande n'a pas abouti ce jour-là mais plusieurs maires doivent être reçus officiellement le 7 juin. Une réponse leur sera donnée ce jour-là. A suivre...

Délibération reprise de la voirie au Domaine Ruisseau des Fleurs

Madame le Maire explique qu'en 2017 le conseil municipal avait pris une délibération pour reprendre la voirie du Domaine Ruisseau des Fleurs. Un compromis de vente avait été signé le 5 octobre 2018.

Aujourd'hui, tous les travaux nécessaires à la reprise sont terminés et conformes.

Le propriétaire souhaiterait que la commune intègre la voirie dans la voirie communale.

L'assainissement semi-collectif n'est pas repris par la commune et reste propriété du lotisseur.

L'entretien des espaces verts des parties privées sera réalisé par le propriétaire du domaine.

Un acte notarié sera établi par un notaire constatant le transfert de propriété de la voirie et des réseaux.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement Ruisseau des Fleurs dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-D'accepter à l'euro symbolique la rétrocession à la commune des parcelles ZE 220, 238, après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

-D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement du Ruisseau des Fleurs

-Que tous les frais de notaire y compris établissement des actes seront à la charge exclusive du propriétaire du lotissement.

Permanences bureau de vote – Elections Européennes du 9 juin 2024

Elections Européennes du 9 juin 2024

Permanences

8 h - 10 h	Yannick DEZELLIS	Olivier LELEU	Anthony GENESTAL
10 h - 12 h	Michèle CHOVIN	Laurent BERNEDE	Coralie BERNADOU
12 h - 14 h	Alain BOUQUET	Patrick VASSEUR	Isabelle DUBOURG
14 h - 16 h	Philippe CORRIOLS	Stéphanie BORDAS	Sylviane CERTAIN
16 h - 18 h	Alain BOUQUET / Michèle CHOVIN	Nathalie TARTAGLINO	Francis RUINIER

Révision annuelle des loyers.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que tous les ans le loyer des locataires de la commune doit être révisé.

L'augmentation des loyers suivant l'indice du coût de la construction parue au 1^{er} juillet est de + 3.50 %.
Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers au 1^{er} juillet de **3.5 %**.

Les loyers seront donc augmentés au 1^{er} juillet 2024 comme suit :

-Loyer n° 5 le parc : 576.93 €
 $573.93 \text{ €} + 3.5 \% = 597.12 \text{ €}$

-Loyer n° 6 le parc : 410 €
Problème de chauffage pendant plusieurs mois : Pas d'augmentation

-Loyer n° 6 bis Le Parc : 450 €
Loué depuis moins d'un an : Pas d'augmentation

-Loyer n°6 Ter le parc : 422.05 €
 $422.05 \text{ €} + 3.5 \% = 436.82 \text{ €}$

-Loyer n° 1 Allée du Ruisseau des Fleurs : 715 €
 $715 \text{ €} + 3.5 \% = 740.02 \text{ €}$

Le taux d'augmentation maximum des loyers commerciaux et professionnels est de + 5.97 %.

Après délibération, le conseil municipal décide, d'augmenter les loyers commerciaux et professionnels au 1^{er} juillet 2024 de 5.97 % :

- **Loyer commerce multi services Vival : 408.85 € HT soit 490.62 € TTC**
 $408.85 \text{ €} + 3.5 \% = 423.15 + 84.63 = 507.78 \text{ € TTC}$
Le fonds de commerce de ce loyer étant en cours de vente, le conseil municipal décide de ne pas appliquer l'augmentation pour le moment.

- **Loyer local professionnel : 483.86 €**
467.50 € + 5.97 % = **512.75 €**

Madame le Maire est chargée d'en informer les locataires.

Délibération subventions associations

La commission communale vie associative s'est réunie le 6 mai afin d'étudier les demandes de subventions faites à la commune.

La commission propose de donner les subventions suivantes en 2024 :

- ACCA : 400 €
- Comité des fêtes : 230 € puis sur demande pour le feu d'artifice de septembre.
- Anim'actions : sur demande pour le festival du 19-20 octobre.
- Cercle de la Paix : 230 €
- Entr'aide et loisirs (3^{ème} âge) : 230 €
- ASM (foot) : 700 €
- Tennis Morizéen : pas d'association pour le moment.
- Cyclotourisme : 230 €
- Entre Ceps et Cèdres : 230 €
- FNACA de Morizès : 100 €
- Jeunes pompiers volontaires : 150 €
- Fire Fest (pompier La réole) : 150 €

Soit un total de 2 650 € sur un total budgétisé de 4 490 €.

Il reste 1 840 € qui pourraient être réparti de la façon suivante :

- Mori'vins : L'association n'avait pas encore envoyé sa demande lors de la commission. La demande est faite au conseil municipal
- Le feu d'artifice du comité des fêtes
- Le festival Anim'actions

Les demandes suivantes n'ont pas été retenues :

- Les restos du cœur de la Réole,
- Le GDSA 33,
- Association des donneurs de sang,
- Bacalomômes

Après discussion, le conseil municipal décide de donner 500 € à l'association Mori'vins pour les aider à démarrer et notamment acheter une banderole.

Le conseil municipal pense qu'il serait intéressant que la mairie achète un barnum (buvette) qu'elle pourrait mettre à disposition de toutes les associations de la commune. Des devis doivent être demandés. A suivre....

Délibération servitude ENEDIS

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une convention de servitude accordée à Enedis doit être signée par la mairie pour l'implantation d'ouvrage sur une parcelle dans le parc.

Un poteau électrique a été installé dans le parc proche de la piste de grass track, dans l'espace vert au pied du talus pour éloigner la ligne haute tension aérienne trop proche de la toiture du bâtiment (la grange) situé sur la parcelle Section D n°200.

La commune doit donc signer avec Enedis une convention de servitudes. Une compensation forfaitaire unique et définitive de 10 € sera versée à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis pour la parcelle section D n°200 lieu-dit Le parc.

Questions diverses

- Le G de l'inscription « Groupe Scolaire » sur la façade de l'école, qui avait été cassé lors de l'installation de la fibre, a été réparé par Orange.

-Le réseau d'alimentation en eau potable le long de la Départementale 215 va être changé. Les travaux débutent le 1^{er} juillet. Des réunions seront organisées régulièrement par le SIAEPA avec la commune pour suivre l'avancée des travaux.

Par la même occasion, un compteur d'eau va être installé au cimetière.

Philippe CORRIOLS donne le compte-rendu de la réunion du SIAEPA :

En résumé, les canalisations du secteur ont un âge moyen de 43 ans. Le taux de renouvellement des réseaux est plutôt bon et Véolia fait des efforts et est efficace sur le repérage des fuites. Un contrôle de l'assainissement semi-collectif du Ruisseau des Fleurs va être fait.

-Madame le Maire propose d'acheter les batardeaux comme prévu au budget. Peut-être n'acheter que pour les portes du presbytère (et pas pour le garage du foot) dans un premier temps.

-Le service urbanisme de la communauté de communes demande aux communes de lui envoyer les éventuelles modifications du PLUI à étudier. Une information sera faite aux administrés.

-Un compteur triphasé est en cours d'installation au presbytère pour le raccordement des panneaux photovoltaïques. L'installation des panneaux sur l'église débute le 5 juin.

Patrick VASSEUR propose de continuer l'étude pour agrandir l'installation sur l'église et faire de nouvelles installations sur la mairie, les vestiaires, l'école...

Une association de groupement d'achat citoyen propose de regrouper des projets et de faire les appels d'offres.

-Suite à plusieurs précédentes discussions le conseil municipal décide d'adhérer à l'application Panneau Pocket.